

Durée :

3 jours

Les participants et leur pré-requis :

Conducteurs de grues mobiles désirant obtenir un CACES R.483
Être médicalement apte à la conduite des Grues Mobiles - Avoir 18 ans, Savoir compter, parler, lire la langue française

Notre intervenant :

Formateur expert en manutention et levage.
+ un testeur certifié CACES.

L'organisation :

Lieu : CARCASSONNE

Dates : à déterminer

Horaires : 8h30-17h30

Coût :

Nous consulter

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Respecter ses limites de compétences,
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation, les vérifications, l'entretien d'usage courant et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées,
- Installer et exploiter la grue mobile en tenant compte des accessoires utilisés, de la masse des charges, des tâches à effectuer et de l'emplacement de travail
- Appliquer les consignes de sécurité en vigueur dans son entreprise et sur la voie publique.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Alternance d'apports théoriques (Supports audio visuels adaptés) et de pratique de Grue mobile de catégorie B, sur aire d'évolution conforme à la législation

- Mémo remis à chaque participant.
- Evaluation qualitative par les participants en fin de formation
- Délivrance d'une attestation de formation

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

- **La Réglementation**
 - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur : conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, entretien du matériel...
 - Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, retrait...)
 - **Rôle et responsabilités du chef de manoeuvre, du signaleur et de l'élingueur**

- Dispositif CACES®: rôle de l'Assurance Maladie, Recommandations
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés

- **Technologie, fonctionnement, installation et maintenance des grues mobiles**

- Terminologie et caractéristiques générales (hauteurs, flèche, portée, capacité),
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, des différents dispositifs de sécurité (limiteurs de charge et de moment, fins de course...)
- Les conditions de stabilité de la grue
- Savoir utiliser les courbes de charges et les tableaux de levage
- Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- Aides à la conduite : indicateur de portée et de hauteur sous crochet, Indicateur de vitesse de vent...,
- Localisation de l'issue de secours et conditions de mise en oeuvre

- **Les principaux types de Grues Mobiles et catégories de CACES**

- **Les principaux facteurs de risques : moyens de prévention**

- L'élingage, La manutention, Le renversement de la charge ou de l'appareil, La stabilité en porte à faux, Le heurt de personnes, les risques de collision avec d'autres engins, présence d'obstacles en hauteur....Présence de réseaux électriques....Conditions météo défavorables : vent fort, gel, températures très basses....

- **Déplacement des grues mobiles sur chantier**

- Règles de signalisation de chantier (plan de circulation et consignes propres au chantier...),
- Conditions de circulation en charge (pression des pneumatiques, position des stabilisateurs...)

- **Exploitation des grues mobiles**

- Opérations interdites, Opérations délicates...
- Télescopage en charge
- Choix d'un type de mouflage suivant l'opération à réaliser
- Conditions exceptionnelles de recours au bouton de réglage, au dispositif de neutralisation du contrôleur d'état de charge
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue

- **Accessoires de levage et règles d'élingage**
 - Choix et utilisation des accessoires de levage
 - Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles
 - Principales détériorations des accessoires de levages

- **Vérifications d'usage des grues mobiles**
 - Principales anomalies concernant les câbles de levage, les flexibles hydrauliques, le châssis, la structure de la flèche...

- Mise en Pratique des Grues Mobiles concernées conformément à la R483 :

Prise de poste et vérification - Conduite et manoeuvres - Rôle du surveillant - Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance... Conduite au sol au moyen d'une télécommande (en option)